Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS

SUD BOURGOGNE

A 2300608 Ju 25/05

Commune de Cluny

Madame la Maire Hôtel de ville Parc abbatial -BP 10022 71 250 CLUNY

N/Réf.: 40/2023

Objet: Révision du Plan Local d'Urbanisme de la-Commune de Cluny

Charnay-lès-Mâcon, le 22 MAI 2023

Madame la Maire,

Par lettre du 15 mai dernier, vous m'avez transmis le dossier complet du Plan Local d'Urbanisme votre commune, qui a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 9 mai.

Vous sollicitez l'avis du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne, personne publique associée en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Je vous informe que, en l'absence de SCoT exécutoire à ce jour, le document d'orientations et d'objectifs (DOO) étant en cours d'élaboration, je ne dispose pas de référence précise et actée pour apprécier votre projet de révision de PLU dans un rapport de compatibilité.

Je vous remercie néanmoins de m'avoir associée ainsi que mes services à votre démarche. Nos échanges fréquents sur les questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme présagent d'une bonne articulation entre votre projet de PLU et le futur SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christine ROBIN

Présidente